



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

DCM20200720/016

Représentation des Elus Municipaux au sein du Conseil
d'Administration du Parc National de la Réunion – Désignation.

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20200720/016 - Représentation des Elus Municipaux au sein du Conseil d'Administration du Parc National de la Réunion - Désignation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le parc national de La Réunion crée le 05 mars 2007 a pour vocation principale de sauvegarder l'endémisme à La Réunion.

Cet établissement public est le gestionnaire du Bien, chargé de son suivi, de sa protection et de sa valorisation au quotidien. En 2015, une Commission de gestion et de suivi du Bien, issue du Conseil d'administration du Parc national, a été mise en place afin de garantir une approche participative et partagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

De désigner Madame Stéphanie POINY TOPLAN comme représentante de la ville de Saint-André pour siéger au sein de son conseil d'administration de cette instance.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 27 JUIL. 2020
Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



JM
Jean-Marc PEQUIN